

Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées

Note méthodologique

de l'enquête régionale sur les personnes en situation de rue en Île-de-France, la « Nuit des maraudeurs » du 29 juin 2021 au 30 juin 2021 (2^e édition)

Contexte

L'Observatoire francilien des personnes à la rue et hébergées (OFPRUH) a réalisé pour la deuxième fois, le 29 juin 2021, une enquête régionale auprès des personnes en situation de rue, dite « Nuit des Maraudeurs ».

Une première édition de cette enquête avait eu lieu le 6 février 2020. La deuxième édition, initialement prévue à l'hiver 2021, a dû être décalée en raison de la crise sanitaire et des restrictions associées (notamment le couvre-feu).

Cette opération s'inscrit dans le cadre des travaux mis en place par l'OFPRUH, en réponse à la mission qui lui a été confiée en février 2018 par le préfet de région, pour améliorer la connaissance des publics en situation de rue afin d'adapter les réponses à leurs besoins. L'OFPRUH s'est ainsi vu confié la mission visant à « contribuer à des travaux de repérage et décompte des personnes à la rue, notamment en termes de méthodes mais aussi d'apport de données en vue d'obtenir une photographie la plus exhaustive possible de leur nombre, leur profil et leurs besoins ».

La réalisation de cette opération a été validée pour la première fois en juillet 2019 par le comité de pilotage de l'OFPRUH, après la réalisation de travaux préliminaires de recensement des dispositifs de veille sociale (accueils de jour¹ et maraudes²).

Opération co-portée par les SIAO et les services de l'État

La « Nuit des Maraudeurs » est mise en place par un groupe de travail de l'OFPRUH associant les SIAO³ franciliens, les services départementaux de l'État en charge de l'hébergement, l'Observatoire du Samusocial de Paris, et le secrétariat de l'OFPRUH composé de la Fédération des acteurs de la solidarité d'Île-de-France (FAS IdF) et la DRIHL Île-de-France.

Pour la deuxième édition de l'enquête, le groupe de travail s'est réuni 7 fois, entre octobre 2020 et mai 2021, pour préciser ou adapter certains points de méthode (objectifs, contenu des questionnaires...) et

organiser le déroulement de l'opération pour chaque département (pilotage, couverture territoriale, briefing des enquêteurs...).

La deuxième édition de l'opération reprend largement les objectifs et la méthodologie de la première enquête menée en 2020 avec des évolutions sur :

- les enquêteurs mobilisés ;
- le principe de la couverture territoriale.

Objectifs de l'enquête

L'objectif premier de cette opération reste d'initier une démarche de décompte dans l'ensemble du territoire francilien (hors Paris), avec une méthodologie cohérente d'un territoire à l'autre. Cette enquête a également pour but d'identifier et cartographier les zones couvertes/maraudées, ainsi que celles dites « blanches » qui ne le sont pas ou peu. Enfin, elle doit permettre de dresser le profil des personnes rencontrées en situation de rue, sans solution d'hébergement ou de logement, un soir donné.

Au-delà du décompte, l'enquête doit permettre de qualifier les personnes en situation de rue à l'échelle de la région, de mieux connaître leurs profils, mais aussi leur recours ou non aux services de la veille sociale, les raisons d'un potentiel non-recours, ainsi que leurs besoins, des plus urgents aux plus structurels.

Limites de l'opération

Cette opération ne permet pas de couvrir de manière exhaustive, rue par rue, l'ensemble de l'Île-de-France, territoire extrêmement vaste qui nécessiterait la mobilisation et la coordination de plusieurs dizaines de milliers de personnes pour être couvert en une soirée. Cette opération régionale est la seule existante à ce jour en France sur un territoire aussi vaste. En effet, les opérations de décompte qui existent en France sont généralement limitées à tout ou partie du territoire d'une agglomération ou d'une commune.

¹ <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/recensement-des-accueils-de-jour-de-la-region-ile-a799.html>

² <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-recensement-des-maraudes-en-ile-de-france-a797.html>

³ SIAO : service intégré d'accueil et d'orientation

Modalités d'enquête

Une enquête auprès des personnes en situation de rue un soir donné

Le champ retenu pour cette enquête est celui des personnes en situation de rue et déclarant y passer la nuit ou ne pas savoir où dormir, rencontrées par les enquêteurs mobilisés, la nuit du 29 juin 2021. Toutes les personnes déclarant avoir une solution d'hébergement ou de mise à l'abri la nuit de l'enquête sont donc exclues a posteriori du champ de l'analyse. Ce choix de ne prendre en compte que les personnes sans solution d'hébergement s'appuie notamment sur la grille Ethos (European Typology on Homelessness and housing exclusion), typologie européenne de l'exclusion liée au logement. Cette grille différencie trois types de situations résidentielles dans lesquelles peuvent se trouver les personnes « sans-domicile » : à la rue, vivant dans un lieu impropre à l'habitation, et hébergées ou mises à l'abri.

La population cible de l'enquête est donc constituée de personnes sans-abri, au sens de « sans solution d'hébergement » le soir de l'enquête, de manière à constituer une population plus homogène et représentative d'une situation résidentielle plus que précaire, et pas de l'ensemble des personnes n'ayant pas de logement personnel.

Une enquête réalisée par les acteurs de la veille sociale

L'enquête est réalisée majoritairement par les acteurs de la veille sociale existants dans chacun des sept départements franciliens hors Paris. Elle est notamment réalisée par les équipes de maraudes existantes et identifiées, qu'elles soient professionnelles ou bénévoles. L'ensemble des maraudes connues par les services de l'État et/ou les SIAO ont été sollicitées. Toutes celles qui ont accepté de se mobiliser, y compris lorsqu'elles n'intervenaient pas habituellement le soir de l'enquête, ont été intégrées à l'opération.

L'intérêt d'un tel choix est double. Les maraudes professionnelles et bénévoles connaissent le territoire sur lequel elles interviennent régulièrement, les lieux fréquentés par les personnes en situation de rue, et sont plus à même de repérer les personnes, y compris dans les lieux dans lesquelles elle s'invisibilisent. Plus important encore, les maraudeurs ont l'habitude de l'aller-vers, d'entrer en contact avec les personnes en situation de rue, qu'elles les connaissent personnellement ou non, et sont donc plus à même d'amorcer un dialogue avec les personnes enquêtées, et d'obtenir d'elles un accord quant à la passation du questionnaire.

La deuxième édition de la Nuit des Maraudeurs a été l'occasion de mobiliser, dans certains départements, beaucoup plus largement les maraudes que lors de la première édition. Pour augmenter le nombre de personnes mobilisées le soir de l'enquête, et donc la couverture territoriale, certains départements ont opté pour un renfort des équipes de maraudes professionnelles et bénévoles par des personnels du SIAO non-maraudeurs, ou des personnels des services de l'État dans le département (UD-DRIHL ou DDETS).

Ces nouveaux enquêteurs sont venus compléter les

équipes d'enquêteurs habitués des maraudes. La coordination d'enquêteurs supplémentaires a été facilitée par le fait que les différents pilotes départementaux avaient déjà l'expérience de monter l'opération dans leur territoire.

Une enquête réalisée en soirée

Dans la mesure où l'enquête s'adresse aux personnes en situation de rue qui n'ont pas de solution d'hébergement ou de logement pour passer la nuit du 29 juin 2021, l'opération se déroule en soirée. Idéalement, elle est réalisée entre 21h et 1h du matin. Ce choix d'horaires permet à la fois d'éviter au maximum les doubles-comptes, les personnes rencontrées étant généralement moins mobiles après 20h-21h, ayant quitté leurs lieux d'activité quotidienne (travail, accueils de jour, lieux de mendicité, etc.). C'est un horaire plus calme en termes de fréquentation des rues, des stations de transports en commun et de leurs abords, qui coïncide également avec la fermeture des commerces, etc. Il s'agit par ailleurs d'un créneau horaire où les gens peuvent être en train de s'installer dans leur lieu de sommeil, sans pour autant être encore endormis. Idéalement réalisée à partir de 21h, l'enquête peut cependant débuter un peu plus tôt (à partir de 18h) afin de permettre une mobilisation maximale des équipes. Elle s'est terminée entre minuit et 1h du matin en fonction des contraintes d'horaires et de transport des maraudeurs mobilisés pour l'occasion.

initialement prévue à l'hiver 2021, a dû être décalée en raison notamment de la crise sanitaire et des restrictions associées (notamment le couvre-feu).

Des règles communes de détermination des zones à marauder, adaptées en fonction des réalités territoriales

Lors de la première édition de la Nuit des Maraudeurs, les zones à marauder étaient celles habituellement couvertes par les équipes de maraudes franciliennes.

La deuxième édition de l'enquête ayant été l'occasion de mobiliser plus largement dans la plupart des départements franciliens, plus de territoires à marauder ont été sélectionnés et les critères de sélection des territoires à marauder ont donc été partiellement revus de la manière suivante :

- les zones habituellement couvertes par les maraudeurs qui se sont mobilisés, élargies autant que possible aux quartiers ou communes limitrophes ;
- les communes les plus peuplées ou les plus denses du département, ou celles desservies par les transports en commun notamment.

Ce sont les pilotes départementaux qui sélectionnent in fine les zones à couvrir sur leurs territoires, et qui répartissent les différentes équipes de maraudes sur ces zones prédéfinies, selon les caractéristiques du territoire (plus ou moins dense et vaste). Chaque équipe sur le terrain se voit attribuer une zone de maraude qui peut, consister en un quartier à marauder exhaustivement, rue à rue, à pieds, une commune à couvrir par une maraude véhiculée, ou un ensemble de communes à couvrir dans un ordre donné au cours de la soirée.

Une récolte des informations par questionnaires papiers

La récolte des informations s'effectue au moyen de questionnaires dans le cadre d'un échange avec la ou les personne(s) en situation de rue rencontrée(s) par les enquêteurs.

Lors des deux éditions de la Nuit des Maraudeurs, deux questionnaires au format papier ont été utilisés lors de l'enquête :

- un questionnaire pour interroger les personnes seules, en couple ou en famille ;
- un questionnaire pour interroger les groupes de plus de 5 personnes autres que les familles.

La collecte de données s'effectue dans le strict respect de l'anonymat des personnes interrogées et la confidentialité des données collectées. Les personnes rencontrées sont libres ou non de répondre aux questions posées. Leur consentement doit être expressément relevé et elles ne doivent évidemment pas être réveillées ou dérangées.

C'est pourquoi le questionnaire est constitué de deux parties :

- une partie « grisée », obligatoire, que les enquêteurs doivent remplir si possible en interrogeant la ou les personnes rencontrées, et à défaut, par observation. Cette partie permet de décompter le nombre de personnes rencontrées, de déterminer leur sexe et âge, de noter l'adresse de rencontre, l'éventuelle présence de personnes à mobilité réduite apparente, et la présence d'animaux.
- une partie constituée des questions posées à la ou aux personnes rencontrées, qui commence par demander aux gens où ils pensent passer la nuit, qui permet de déterminer si la ou les personnes rencontrées appartiennent au champ de l'enquête.

A travers ces questionnaires, il s'agit principalement de recueillir des informations sur :

- les caractéristiques socio-démographiques des personnes rencontrées ;
- leur recours au 115, aux accueils de jour ou de nuit, leur fréquentation des maraudes, et les éventuelles causes du non recours à ces différents services de la veille sociale ;
- la date et le type de leur dernier hébergement, la durée de leur situation de précarité résidentielle et sa cause ;
- leurs besoins.

Ces questionnaires sont fortement inspirés de ceux collectés lors du benchmark des différentes opérations de décompte menées en France et en Europe, et donc en grande partie similaires à ceux des opérations parisiennes de la Nuit de la Solidarité. Par ailleurs, ils ont très peu évolué entre les deux éditions, de façon à pouvoir comparer dans le temps les réponses données par les personnes enquêtées. Quelques modifications de forme ont été effectuées pour simplifier le remplissage du questionnaire par les enquêteurs.

Outre les modifications de forme, une question sur le dernier hébergement a été ajoutée, notamment en raison de la période à laquelle s'est déroulée la deuxième édition de la Nuit des Maraudeurs. La question ajoutée est : « Quand avez-vous été hébergé pour la dernière

fois (hors logement personnel) ? ». En effet, l'enquête a eu lieu le 29 juin 2021, après plus d'une année de crise sanitaire alors que des places d'hébergement étaient encore ouvertes au titre de l'hiver 2019-2020 et de l'hiver 2020-2021, et au moment où certaines de ces places commençaient à fermer. La date et le type du dernier hébergement sont donc des informations précieuses pour comprendre si les personnes enquêtées lors de la Nuit des Maraudeurs ont pu bénéficier dans les semaines ou mois qui ont précédé l'enquête d'un hébergement d'urgence.

Collecte des questionnaires et validation des données

Des questionnaires centralisés rapidement

Le soir de l'enquête, les différentes équipes remontent les questionnaires remplis ainsi que leur fiche de liaison aux coordinateurs départementaux. Les questionnaires récupérés par les pilotes départementaux de l'enquête sont ainsi recomptés et font l'objet d'une première vérification, consistant à contrôler que le nombre de questionnaires déposés est cohérent avec le nombre indiqué sur les fiches de liaison de chacune des équipes et à s'assurer du remplissage des éléments de la partie « obligatoire » du questionnaire.

Après ce premier décompte au niveau départemental, les questionnaires sont récupérés par coursier auprès de chacun des pilotes départementaux dans la semaine suivant l'enquête, afin d'être centralisés à la DRIHL pour le compte de l'ensemble des membres de l'OFPRUH, pour être traités le plus rapidement possible. Lors de la deuxième édition de l'enquête, les questionnaires ont tous pu être collectés au niveau régional avant le 9 juillet, soit moins de 10 jours après la réalisation de l'enquête.

Une vérification régionale de l'ensemble des questionnaires papiers avant saisie

La relecture globale des questionnaires est confiée à deux personnes mobilisées au sein de la DRIHL sur le sujet, à l'aide d'un guide de relecture standardisé (que faire quand le filtre d'une question n'a pas été respecté par les enquêteurs dans la façon de remplir, bien distinguer les refus de réponse des personnes enquêtées d'un oubli de remplissage de la part des enquêteurs, etc.).

Les questionnaires sont également vérifiés et corrigés en fonction des informations données par l'équipe d'enquête sur sa fiche de liaison (vérification des zones déclarées maraudées et des adresses de rencontre, explications données sur un questionnaire abandonné en cours de remplissage, etc.).

Une saisie et un traitement des données assurés par le secrétariat de l'OFPRUH

La saisie des données est confiée à un prestataire externe, selon un dictionnaire des variables pré-établi.

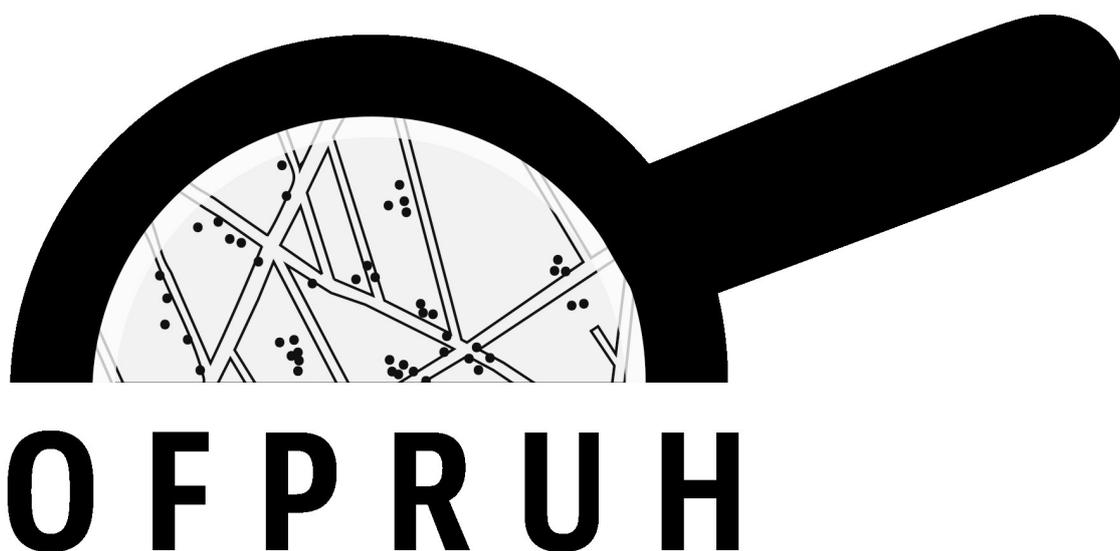
La transmission des questionnaires au prestataire de saisie s'effectue de manière sécurisée de manière à respecter la protection des données personnelles. Une double saisie avec vérification est effectuée afin de s'assurer de la qualité des données saisies. La base de données ainsi constituée est traitée en interne par la DRIHL pour le compte de l'ensemble des membres de l'OFPRUH.

Une première restitution des résultats quelques semaines après l'enquête

Pour la deuxième édition de la Nuit des Maraudeurs, la restitution des premiers résultats de l'enquête après décompte et vérification des questionnaires papiers a été faite à l'ensemble des membres de l'OFPRUH dès la fin du mois de juillet 2021. Celle-ci a permis de présenter précisément à l'ensemble des partenaires de l'opération dans les départements les zones qui ont pu être maraudées précisément, le nombre de personnes rencontrées, la composition des familles et groupes qui ont pu être rencontrés. L'ensemble des membres de l'OFPRUH a pu faire son retour d'expérience sur le

déroulement de la soirée et illustrer ainsi qualitativement les premiers résultats.

La restitution complète des résultats de l'enquête après analyse de l'ensemble des questions a été faite aux membres du groupes de travail en septembre 2021. Les résultats de l'enquête sont publiés début 2022 dans une étude de l'OFPRUH, et des restitutions aux équipes qui ont été mobilisées sur le terrain seront également effectuées. Une restitution au format séminaire à tous les acteurs du champ de l'hébergement ainsi qu'aux collectivités territoriales franciliennes est prévue au printemps 2022.



Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées